



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel - Septembre 2012 - N° 19
www.manziat.fr

Voirie

Les coussins Berlinois route de Chevroux :

La mise en place des coussins Berlinois route de Chevroux n'a pas pour but "d'ennuyer" les conducteurs, mais s'inscrit dans une démarche sécuritaire, initiée par les riverains et visant à protéger ces derniers des vitesses excessives constatées (poste de comptage novembre 2010).



C'est pourquoi, la destruction volontaire des balises pour pouvoir rouler sur la bande à côté des ralentisseurs, non seulement coûte cher à la commune, mais met surtout en danger piétons et riverains.

Plusieurs incidents ont failli avoir des conséquences graves. Des barrières en bois seront prochainement installées. **Merci de bien vouloir les respecter.**



Rentrée scolaire

Ça y est !

Les cartables ont été étrennés.

Les pleurs des tout-petits se sont asséchés.

Les copains se sont retrouvés.

Les structures des classes ont été préservées.



Les équipes pédagogiques et d'encadrement sont stables; seules, les directions d'école ont changé : Mme Carole Wibaux-Diaz à l'école Saint-Joseph et Mr Julien Jambon à l'école publique.

Bienvenue à eux !

Des travaux d'entretien ont conforté la qualité des bâtiments.

La rentrée scolaire 2012 à Manziat s'est déroulée tranquillement hormis la vacance d'une classe deux jours après la rentrée, due au non-remplacement dérangeant d'un professeur.

Bonne année scolaire à tous ceux qui préparent l'avenir.

Manziat Infos n°19 - Sommaire

Voirie	01
Rentrée scolaire	01
Séance du Conseil du 27/06/2012	02
Séance du Conseil du 22/08/2012	03
Séance du Conseil du 11/09/2012	05
Tableau des abréviations	06
Site internet communal	06
Police Municipale	07
Salle polyvalente	08
Assainissement	10
Bibliothèque municipale	10
Informations Mairie	11
Informations diverses	12

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 27 Juin 2012

Membres en exercice : 18 – Excusé : Luc VOISIN

Procès-verbal de la séance du 30 mai 2012 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 14 voix.

Procès-verbal de la séance du 7 juin 2012 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 11 voix, les absents s'abstenant.

1) Lancement d'une enquête publique pour le passage de l'Impasse de Bichateau en voie communale

Par délibération du 22 juin 2011, le Conseil municipal avait décidé de passer l'intégralité de l'impasse Bichateau en voie communale. Maintenant que les passages caméras sont réalisés et que la partie pouvant être cédée à la commune a été déterminée par un géomètre, l'enquête publique peut être lancée. L'aire de retournement a également été prévue.

Le dossier technique préalable a été constitué. L'enquête sera réalisée en septembre, les mois de juillet et août n'étant pas judicieux pour une consultation de la population. La durée de cette enquête sera de 15 jours. Il faudra bien sûr indemniser le commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, approuve le dossier technique du projet et autorise Monsieur le maire à ouvrir une enquête publique sur ce projet.

Pascale CATHERIN informe le Conseil que les services du Cadastre lui ont confirmé que l'impasse des Mamons est une voie privée. En effet, la délibération de novembre 1991 décidant du passage de cette voie en voie communale a été annulée par la Préfecture car illégale faute d'enquête publique préalable. Enfin, la déclaration d'arpentage effectuée en septembre 2009 par le cabinet Bonnet et signée par le Maire en Octobre 2009 a bien été envoyée aux services du cadastre, mais n'a pas été validée pour les mêmes raisons. Les riverains vont donc être convoqués, et il leur sera demandé de céder gratuitement cette impasse à la commune afin qu'elle devienne voie communale, comme cela avait été prévu. En cas de refus de leur part, elle restera voie privée, et la Commune cessera de l'entretenir.

2) DM n°2 au budget principal

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget principal.

En effet, les travaux sur le réseau d'eau effectués par le Syndicat de la basse Reyssouze ont été payés au 21531 qui concerne les réseaux d'eau. Or les réseaux n'appartenant pas à la commune, ils n'auraient pas du être enregistrés à cet article mais au 21538.

De plus, les jeux choisis par les enfants pour le parc de loisir, prix TTC et frais de port compris, amènent l'opération à dépasser les crédits qui lui avaient été alloués au budget primitif.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget de la Commune :

Dépense			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
21538-041	Autres réseaux	+13.998,37	21531-041	Réseau d'adduction d'eau	+13.998,37
2128/161	Aménagement Skate parc	+280,00			
2313/156	Espace du Chêne construction	-280,00			

3) Admission en non valeur au budget assainissement de 65.96 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 5 juin 2012, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de deux personnes ayant fait l'objet de nombreuses poursuites négatives :

- 20,51€ non recouverts en 2009 ;

- 45,45€ non recouverts en 2010 ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 65,96€ en non valeur au budget assainissement.

4) Achat de la parcelle B1781 aux époux PAQUET

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de régulariser l'emprise irrégulière sur la parcelle B 1781 sis 860 Impasse de Cropettet, appartenant aux époux Paquet. Cette surface de 57 m² qui appartient aux époux est en réalité utilisée pour l'élargissement de la voie.

La Commune doit donc acquérir cette parcelle déjà bornée, d'une surface de 57 m². Sur la base d'une précédente estimation des Domaines, la Commune et les époux Paquets se sont accordés sur le prix de 12€ du m², la Commune prenant également en charge les frais d'acte.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte d'acquérir cette partie de parcelle pour la somme de 684€, de prendre en charge les frais d'actes et frais relatifs, et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

De nombreuses autres régularisations seront à effectuer sur la Commune. Cependant cela représente un coût important pour la commune, entre le rachat des parcelles et les frais de notaire. La Commune de Feillens qui est confrontée au même problème a décidé de recruter un agent spécialisé qui se charge du repérage des parcelles en cause et de la rédaction des actes. Nous attendons donc qu'il ait fini sa mission pour envisager de le recruter.

5) Avenant à la Convention avec le Conseil Général pour une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

La Commune a signé une convention d'assistance technique pour une durée de deux ans, avec le Conseil général de l'Ain, fixant les règles d'intervention des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

L'avenant proposé par le Conseil général vise à proroger cette convention et à s'adapter à l'évolution prochaine de la réglementation en matière de suivi des ouvrages d'épuration. Les coûts restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant à la Convention afin de pérenniser cette dernière.

Comptes rendus des commissions :

- Commission voirie :

(Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL)

Pascale CATHERIN revient sur la réunion publique qui a eu lieu le lundi 25 juin. Les retours sont globalement positifs, même si certains ne veulent pas de plateaux et veulent une piste cyclable, alors même qu'une bande de roulement permettant le cheminement cycliste et piétonnier sera installée. Les gens ne sont pas au courant de la réglementation en vigueur, d'où leurs remarques.

Concernant la réunion du Syndicat Basse Reyssouze, Pascale CATHERIN explique que suite à consultation pour le changement de délégataire par affermage du service de l'eau, la SAUR, moins disante, a remporté le marché, face à VEOLIA EAU et LA LYONNAISE DES EAUX.

Le nouveau contrat intègre des exigences renforcées en termes d'engagements contractuels, notamment sur le rendement du réseau et les renouvellements importants à réaliser sur les 12 années du contrat.

- Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Ma-

rie-Ève BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY)

Denis LARDET explique au Conseil que le dossier de la salle des fêtes suit son cours. La réunion publique s'est bien déroulée, tout a été expliqué en détail au public qui a reconnu que beaucoup de travail avait été réalisé sur ce dossier et qui était content d'en être informé.

La consultation des entreprises est en cours, 170 dossiers ont pour l'instant été retirés.

- Commission Urbanisme :

(Marie-Ève BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT)

Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Concernant le dossier GONOD, parcelle située à l'arrière de la Mairie, la Commune souhaite que le chemin allant jusqu'à la mairie reste à 6 mètres afin que les parcelles puissent devenir constructibles. Une négociation sera donc entamée afin de racheter une bande d'1 mètre à Mr GONOD, la voie étant pour l'instant à 5 mètres.

- Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN)

Jean LAURENT explique qu'une rencontre a eu lieu avec Mr GUENARD de la SAUR pour travailler les conventions de rejet pour RPC et la SIAC. Il a expliqué les modes de calcul, et ce que devraient aujourd'hui payer ces deux sociétés du simple fait de leurs rejets. En l'absence de ces conventions, elles ont ainsi économisé plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année. Une rencontre aura lieu sur site le 11 juillet afin de préparer le dossier technique préalable à la finalisation des conventions. Si les entreprises refusaient de payer, la commune pourrait refuser d'accueillir leurs rejets, mais elle souhaite trouver un terrain d'entente et ne pas entrer en conflit.

Le Cabinet Merlin va faire une estimation du coût d'une station de 2 500 EH et de celui d'une de 3 500 EH pour évaluer la différence due aux entreprises au niveau de l'investissement.

Les études d'infiltration ont été réalisées par la société Fondasol. Des analyses ont également été réalisées sur la terre vers les peupliers qui servirait à compenser les constructions.

- Commission CLES :

(François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE)

Josiane FEYDEL remercie les conseillers qui participeront à l'inauguration du skate park vendredi 29 juin et qui ont participé à la réunion de préparation. Un des deux jeux qui avait été commandé sera installé pour vendredi soir.

Concernant le projet citoyenneté, une réflexion est entamée pour la rentrée.

- Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN)

Denis BOYAT explique que le livret des associations est à finaliser. Il leur sera donné en septembre pour qu'elles le corrigent pour la réunion du calendrier des fêtes.

Il montre ensuite les dernières statistiques du site internet.

Daniel APPERT est en phase de configuration des PC, il faudra voir avec lui quel type d'imprimante sera nécessaire.

Le projet de power point pour les vœux du Maire est également à approfondir.

- Commission Environnement :

(Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN)

Jean LAURENT explique au Conseil que le dossier de demande de subventions pour les haies bocagères a été monté avec l'aide de la CCPB.

Thierry BOYAT explique ensuite qu'il est le référent arboricole de la Commune, et que toute personne qui en repère sur la Commune doit l'en informer afin qu'il puisse aider le réseau de veille à dresser une cartographie de son implantation pour mieux pouvoir lutter. Le sud du département de l'Ain est le plus touché. Des bénévoles organisent parfois des campagnes d'arrachage.

Les agriculteurs seront quant à eux contactés dans une période plus calme.

Informations et questions diverses.

La bibliothèque ouvrira désormais tous les samedis, de 10h à 11h30, à partir du 1^{er} septembre.

Le Manziaty a demandé l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 3h du matin samedi 30 juin.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre des époux PARASSIN et de leurs voisins qui se plaignent de la poussière de compost et du sable qu'ils reçoivent en provenance des champs de la Société RENOUD GRAPPIN. Cependant l'enfouissement du compost n'est pas obligatoire, la Commune ne peut rien faire dans un tel cas.

Un formulaire de parents demandant la mise en place de cours de langue a été reçu par la Mairie via le site internet. Anonyme, aucune réponse ne lui sera donnée.

Le plan canicule est activé, les personnes souhaitant s'inscrire sur le fichier de veille sont invitées à se présenter en mairie.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 22 Août 2012

Membres en exercice : 18 – Excusés : Denis CATHERIN, Pascale CATHERIN, Arnaud COULON et Jacques PENIN

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2012 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à l'unanimité des membres présents.

1) DM n°2 au budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement.

Mr BOILLIN avait déposé un permis pour la construction de deux appartements en 2011. La PRE lui avait donc été prélevée pour un montant de 2 440€. Or il vient de demander l'annulation de son permis. Il faut donc lui rembourser cette somme au compte 673 où seuls 1 000€ avaient été prévus au BP 2012. Les crédits seront prélevés dans la somme prévue pour les intérêts de l'emprunt de la STEP qui ne sera pas réalisé en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes au budget Assainissement :

Dépense			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
673	Titres annulés sur ex antérieurs	+ 1940			
66	intérêts réglés à échéance	- 1940			

2) Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

les, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssoze pour l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance dudit rapport l'adopte à l'unanimité.

3) Convention avec le Conseil Général pour les travaux de la RD 933

Le conseil Général propose une convention concernant les travaux d'aménagement de la RD 933 qui vont débuter en octobre. Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux. Elle précise les travaux réalisés par chacune des parties, ainsi que les obligations qui leur incombent.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour préciser au Conseil que la vitesse sur la traversée de la RD 933 depuis l'entrée Nord sera réduite à 50km/h avant le début des travaux, afin d'habituer les automobilistes. Les zones qui comporteront des plateaux seront ensuite limitées à 30 km/h.

Les vitesses aux différentes entrées de la Commune vont également être étudiées par la commission voirie, car il n'est pas normal qu'à certains endroits il soit permis de rouler à 90 km/h. De même pour les panneaux et les priorités à droite.

Concernant la route de Chevroux, il n'y a plus de bornes vers les ralentisseurs, elles ont été arrachées par des véhicules. La possibilité de mettre des bornes en béton ou des barrières en bois va être étudiée, après avis du Conseil général.

4) Charte de la bibliothèque

Suite à l'installation d'un poste informatique en libre usage à la bibliothèque municipale, le Conseil municipal doit adopter la charte d'utilisation de l'espace informatique. Cette Charte est la même pour toutes les bibliothèques du réseau de la CCPB.

Elle précise les conditions d'utilisation de cet ordinateur, notamment pour la consultation de sites internet, ainsi que la responsabilité des usagers. Ainsi les adultes devront remplir une fiche d'inscription et les enfants devront avoir une autorisation parentale.

Le Conseil valide cette Charte d'utilisation de l'espace informatique et les modalités de consultation d'internet à l'unanimité.

Josiane FEYDEL précise que les frais de maintenance du poste concernant la conservation des données de trafic seront pris en charge par la CCPB. La mise en place de ce poste répond bien au souci de lutte contre l'exclusion numérique. Le site internet de la bibliothèque donne également accès au portail de toutes les bibliothèques du réseau. En revanche les informations concernant les animations des bibliothèques seront sur le site de la CCPB remis à jour.

Pour l'instant la circulation des livres entre bibliothèques ne fonctionne pas. Des mises au point pour la gestion des fonds de roulement de la DLP sont en voie de régularisation. Tout cela devrait être résolu pour le mois de décembre, et les navettes de livres entre bibliothèques pourront avoir lieu, en sachant toujours où sont les livres. C'est en effet la première expérience de mise en réseau effectuée par la DLP avec le logiciel Microbib.

La bibliothèque sera désormais ouverte les samedis matins, cette tranche horaire étant appréciée dans les autres bibliothèques.

5) Demande de subvention pour la plantation de haies bocagères

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de la Commission environnement concernant la plantation de haies bocagères sur les parcelles AL103, AM33, ZK57, ZK60, ZK73, ZK91, d'une superficie totale de 230 098m².

Diverses variétés d'arbres et arbustes ont été prévues par l'entreprise TCHASSAGNE pour un montant total de 9 675.75€ HT soit 11 572.20€ TTC. Les plantations pourraient être réalisées durant l'hiver 2012/2013, de novembre à avril.

Ce projet sera intégralement financé par les fonds propres de la commune, et fera l'objet d'une nouvelle opération d'investissement.

Un arrêté de la Préfecture de la Région Rhône Alpes propose de verser une subvention aux collectivités qui effectuent ce type de plantations ayant un intérêt environnemental tel que la préservation de la biodiversité, de la qualité paysagère, de la qualité des eaux, et de lutte contre le ruissellement, les inondations et l'érosion. Pour cela un dossier doit être adressé à la DDT, par l'intermédiaire de la CCPB qui centralise les demandes du territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de plantation de haies bocagères et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention proposée auprès de la DDT.

6) Choix des entreprises pour les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 4 juillet 2012 pour ouvrir les plis de la consultation concernant les travaux de la salle polyvalente. 87 plis sont parvenus pour l'ensemble des lots, ils contenaient tous les pièces demandées. Les pièces administratives ont été contrôlées, et les prix et critères techniques des offres ont été étudiés.

La Commission s'est de nouveau réunie le lundi 16 juillet 2012 pour décider d'éventuelles négociations avec les entreprises. Après examen des nouvelles offres et de la valeur technique de chacune d'elles, les entreprises ont été retenues pour chacun des lots le mardi 31 juillet :

01 - TERRASSEMENT – VRD : entreprise DE GATA, 349 040.56€
02 - GROS ŒUVRE : entreprise AD1 CONSTRUCTION, 359 861.94€
03 - CHARPENTE BOIS : entreprise GIRAUD, 195 477.37€
04 - COUVERTURE TUILES : entreprise PIGUET, 94 400€
05 - MENUISERIE ALUMINIUM / SERRURERIE : entreprise SMA, 186 580.06€
06 - FACADES : entreprise VINCENT, 8 034.46€
07 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS / CLOISONS MOBILES : entreprise LAFAY, 253 925.50€
08 - PLATRERIE – PEINTURE : entreprise MANIGAND MARTINS, 137 000€
09 - FAUX PLAFONDS : entreprise GAULT 11 321.88€
10 - CARRELAGE – FAIENCE : entreprise BERRY, 81 077.09€
11 - RIDEAUX DE SCENE : entreprise LEBLANC SCENIQUE, 12 643€
12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES : SN2E, 87 930.18€
13 - PLOMBERIE - SANITAIRES / CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION : entreprise DESCHAMPS, 289 911.66€
14 - EQUIPEMENTS DE CUISINE : entreprise GPC FROID, 44 337€
15 - ECLAIRAGE SCENIQUE / SONORISATION : INEO, 33 964.88€
16 - PANNEAUX ISOTHERMIQUES : REMCASS, 10 655.85€
17 - ESPACES VERTS / CLOTURES : SAONE ET LOIRE PAYSAGE : 15 237.99€

Le montant total des travaux s'élève donc à 2 171 399.42€ HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec chaque entreprise retenue le marché correspondant au lot, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Denis LARDET précise que le dossier de consultation des entreprises élaboré par le Cabinet Chambaud estimait les travaux à 2 068 000€, contrairement à ce qui a pu être publié dans le journal local.

Il faut également garder à l'esprit que la mise en service de la salle impliquera l'engagement d'un nouvel agent à mi temps afin d'assurer l'entretien général de cette dernière et les états des lieux. Ceci afin d'éviter qu'elle ne se dégrade trop rapidement.

Comptes rendus des commissions :

- Commission Espace du Chêne :

(Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie-Ève BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY)

Denis LARDET précise qu'une réunion de démarrage des travaux aura lieu le 7 septembre. L'entreprise De Gata commencera les travaux de la plateforme ce même mois. Il faudra alors

gérer la suppression du parking des écoles pour une période de trois semaines.

Le rythme d'une réunion de chantier par semaine sera tenu. Il faudrait envisager d'interdire la Rue des Grands Cours aux entreprises afin qu'elles passent systématiquement par l'entrée du bas du terrain.

Un constat d'huissier sera également dressé avant le début des travaux pour que des dommages ne soient pas faussement attribués aux entreprises alors qu'ils préexistaient aux travaux.

La Sous commission départementale de sécurité et d'incendie a enfin accordé les dérogations attendues. Il est notifié par écrit que 500 personnes peuvent tenir assises dans la salle, et éventuellement plus pour une manifestation exceptionnelle, sur dérogation de la Commission.

Une poche d'eau sera donc installée aux abords de la salle afin d'assurer la défense incendie.

Des tests d'infiltrométrie seront réalisés pour vérifier que le bâtiment soit bien étanche. L'entreprise viendra 4 fois : lors de la réunion de démarrage ; en cours de chantier lorsque les murs, plafonds et menuiseries seront posés ; lorsque les cloisons et fluides seront installés ; et en fin de chantier.

Concernant le projet de gymnase, les plans ont été redessinés par l'architecte, afin de faire une proposition avec un emplacement pour le public, sans pour autant installer des gradins. Il faudra bien sur voir le prix que coûterait ce projet. La CCPB ne prendra en charge que 80% du projet qu'elle présentera. La Commune devra donc financer les 20% restant et toute amélioration au projet qu'elle demanderait.

Le cœur de village est également à l'étude, une rencontre est prévue avec la Semcoda le 12 septembre. Elle donnera une idée du coût du montage comportant 12 logements et leurs parkings, notamment de ce qui resterait à la charge de la commune pour cette première proposition d'aménagement.

La démolition de la Maison SIBELLAS est envisagée.

- Commission Bâtiments :

(Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS)

Denis LARDET fait le point de tous les travaux qui ont été faits dans l'année, entre autres reprise du mur du cimetière et pavement vers le columbarium, remplacement de la chaudière de la mairie, façades et volets de l'ancienne poste, peinture de l'école publique.

Il dresse également la liste des travaux imprévus dont pose d'un interphone à l'école, remplacement du four de la cantine, cloisonnement de la salle de réunion de la mairie pour accueillir le nouveau serveur, changement du matériel de détection des feux tricolores.

Concernant l'éclairage public, il rappelle qu'il faut prévenir la mairie en cas de panne pour qu'elle puisse à son tour prévenir le SIEA. Une étude sera également réalisée par Safège afin de savoir si la Commune peut techniquement mettre en place des coupures d'électricité la nuit, avant de se pencher sur la question.

Il explique que dans l'éventualité de relouer le logement de la cure, il faudra refaire les peintures intérieures, et également séparer les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz du reste du bâtiment. Ainsi les nouveaux locataires prendront les abon-

nements en leur nom, et non plus en celui de la mairie comme auparavant, afin que cette dernière n'ait pas à assumer leurs impayés.

- Commission Communication :

(Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT fait le point sur la fréquentation du site, avec en moyenne 41.9 consultations par jour en juillet et 57.8 en juin.

Il explique que le formulaire de contact est bien utilisé. Un questionnaire sera élaboré pour recueillir l'avis des usagers du site.

Le Manziat infos sera distribué le 29 et 30 septembre.

La couverture du bulletin annuel est déjà à l'étude. Le livret des associations reste à finaliser.

La salle pour les cours informatiques sera bientôt opérationnelle, l'imprimante va être commandée et une table et un paperboard qui font défaut seront transférés de la mairie.

- Commission assainissement :

(Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique au conseil qu'un hydrocurage du réseau d'eaux pluviales de la RD 933 aura lieu les 4 et 5 septembre. La caméra n'arrivait pas à passer, il faut donc déboucher les réseaux et déterminer s'ils sont en bon état où s'ils doivent être chemisés ou changés avant les travaux de voirie.

Un rendez vous est fixé avec le cabinet Merlin et la DDT le 29 août pour avancer sur le projet de la station d'épuration. Tout le monde espère qu'il sera enfin validé car le dossier de subvention avec avant projet détaillé et estimatifs doit être prêt pour le 15 septembre.

Concernant les entreprises de la Commune, les conventions devraient être présentées à la commune courant septembre.

Il faudra peut être envisager de réévaluer la taxe d'assainissement afin que le budget puisse supporter le coût de la station et des réseaux. En effet la mise en demeure reçue par la commune concernait ces deux points, il faudra donc prévoir un plan d'entretien des réseaux pour l'avenir.

Il y a également un problème d'écoulement des eaux derrière le monument de Lattre, ces dernières s'écoulant sur les terrains privés.

Concernant le chemin du Pré du By, la mairie a été avisée que l'agriculteur locataire des terrains a encore bouché le fossé. Les agents vont encore devoir le déboucher.

Informations et questions diverses.

L'enquête publique pour le passage de l'impasse Bichateau en voie communale est prévue les 2^e et 3^e semaines d'octobre. 3 permanences seront réalisées en Mairie le lundi 8 de 15h à 17h, le mercredi 10 de 9h à 12h et le lundi 22 de 15h à 17h.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de Bouche à Oreille remerciant le Conseil pour sa subvention exceptionnelle et se proposant pour organiser un concert pour l'inauguration de la salle des fêtes.

Le rapport d'activité du SIEA est à disposition en Mairie.

Séance du Conseil Municipal du Mardi 11 Septembre 2012

Membres en exercice : 18 – Excusés : Marie-Ève BOYAT, Arnaud COULON, Olivier FAVRE, Josiane FEYDEL et Luc VOISIN
Absents : Thierry BOYAT et Christian LACROIX

Procès-verbal de la séance du 22 août 2012 :

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de cette séance à l'unanimité des membres présents.

1) Validation du projet de station d'épuration et demande de subventions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet de

station d'épuration a été élaboré par le Cabinet Merlin, après différentes réunions avec les services de la police de l'eau, du SATESE au Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Ce projet positionne la nouvelle station à côté de l'ancienne, et acte la solution du traitement des boues par centrifugeuse. Il s'élève à 2 289 000€ HT soit 2 737 644€ TTC.

Afin de financer ce projet, la Commune peut solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, s'engage à inscrire au budget 2012 et ensuite au budget 2013 à l'opération 24, ces travaux, et à les exécuter dans les temps. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions que le projet serait susceptible d'obtenir, et notamment l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire présente au Conseil le coût estimatif du gymnase de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé. Le projet s'élève à 1 644 750 € HT. La CCPB aura à sa charge 836 120,40 € HT et la Commune 808 629,60 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a suspendu le projet auprès de la CCPB car la part restant à la charge de la Commune est trop importante. Il ne sera donc pas voté au budget 2013. Il demande à la commission bâtiment de revoir à la baisse certains postes du projet ou d'envisager une simple salle de sports. En septembre 2013, un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Général de l'Ain. Selon les subventions attribuées par ce dernier, le projet pourra être inscrit au budget 2014. Monsieur le Maire rencontrera le président de la CCPB pour voir ensemble ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire informe que deux des bacs de la station d'épuration ont été vidés cette semaine afin que celle-ci soit tenue en état avant la fin de la construction de la nouvelle station.

Monsieur le Maire informe que l'hydrocreuse est intervenue la semaine dernière sur la Grand'Route et Rue de la Frérie, avant la réfection de la RD933. Il s'excuse du désagrément que cela a pu occasionner à certains riverains.

L'entreprise BADIN (Bâgé la Ville) a commencé à couper les peupliers à CHASSAGNE.

Denis CATHERIN demande ou en sont les demandes de prêts auprès des banques pour la salle polyvalente. Les banques seront relancées courant septembre.

Denis LARDET informe que l'entreprise DE GATA a commencé les travaux du parking entre la bibliothèque et l'école St Joseph. Le parking sera de nouveau opérationnel à partir du lundi 17 septembre. Suivant la demande de certains membres du Conseil, il faudra étudier avec l'entreprise la possibilité de mettre des gravillons pour que celui-ci soit praticable cet hiver en attendant la réalisation des VRD de la future salle polyvalente.

Tableau des abréviations

<p>BP : Budget Primitif CLES : Culture Loisirs Education Sports DLP : Direction de la Lecture Publique HT : Hors Taxes PRE : Participation Raccordement Égout RPC : Restauration Pour Collectivités SEMCODA : Société Economie Mixte COnstruction Département de l'Ain SIEA : Syndicat Intercommunal d'Énergie & e-communication de l'Ain</p>	<p>CCPB : Communauté de Communes du Pays de Bâgé DDT : Direction Départementale du Territoire EH : Équivalent Habitant PAC : Participation Assainissement Collectif RD : Route Départementale SIAC : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires STEP : STation d'EPuration TTC : Toutes Taxes Comprises</p>
---	--

Site internet communal

Le site internet de la Commune a pour objectif principal de mettre à votre disposition un outil de communication, de découverte et d'échanges.

Lancé depuis déjà 15 mois et afin de le faire évoluer, la Commission Communication étudie actuellement la mise en place d'un questionnaire dans le but de connaître votre avis et vos attentes lorsque vous vous rendez sur le site.

Ce questionnaire vous sera proposé au mois de novembre 2012 et il sera accessible directement depuis la page d'accueil du site.

Merci par avance à toutes celles et à tous ceux qui prendront quelques minutes pour répondre à ce questionnaire de satisfaction.

Nous ne manquerons pas de publier les résultats de cette enquête dans un prochain Manziat Infos.

Site internet communal de MANZIAT : <http://www.manziat.fr>



Police Municipale

RAPPELS

Bruit

L'utilisation des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage, etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de **08 heures à 12 heures** et de **14 heures à 19 heures 30**,
- Le samedi de **09 heures à 12 heures** et de **15 heures à 19 heures**,
- Le dimanche et les jours fériés de **10 heures à 12 heures**.

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Extrait de l'Article.673 du Code. Civil :

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Skate-Park, site de la Frérie

Sur le site de la Frérie, des modules de jeux ont été installés pour les enfants de 2 à 12 ans. Leur utilisation par les enfants est sous la responsabilité des parents.

L'utilisation du site de la Frérie et du Skate-Park est autorisée de 08h00 à 21h00 (Arrêté Municipal du 10/09/2002), l'accès de ces sites est interdit à tous les véhicules à moteur (Arrêté Municipal du 29/06/2012).

Brûlage des déchets végétaux

Sur notre commune, le brûlage des végétaux était interdit du 15 juin au 15 septembre. (Arrêté Préfectoral de l'Ain du 06 octobre 2012). En dehors de cette période, il faut rappeler que le brûlage ne doit entraîner aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité pour le voisinage, notamment par les fumées.

La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Places de stationnement pour les véhicules des personnes handicapées

Malgré de nombreux rappels à l'ordre et des verbalisations par timbre amende (contravention de 4ème classe d'un montant de 135 €), des conducteurs ne respectent toujours pas ces emplacements. Il faut savoir que l'arrêt (ex : un arrêt pour aller dans un commerce ou attendre quelqu'un), ou le stationnement sur ces emplacements ne sont réservés qu'aux Grands Invalides Civils et aux Grands Invalides de Guerre. Leur Véhicule doit être muni d'un Macaron GIC ou GIC.



RADAR PEDAGOGIQUE

Le radar pédagogique intercommunal a été mis en place sur notre commune du 12 au 18 septembre 2012.

Il a été positionné sur la RD 933, 200 mètres après le panneau d'entrée d'agglomération situé au SUD de MANZIAT, afin de relever les vitesses des véhicules entrant sur la commune dans le sens MANZIAT→OZAN (sur une voie de circulation). A cet endroit, la vitesse est limitée à 50 km/h.

Les résultats sur la semaine sont les suivants :

Sur 10.553 véhicules qui ont empruntés cette voie de circulation :

- 392 véhicules (3,7%) roulaient à une vitesse < 50 km/h;
- 962 véhicules (9%) roulaient à une vitesse comprise entre 50 et 59 km/h;
- 3.265 véhicules (31%), roulaient à une vitesse comprise entre 60 et 69 km/h;
- 3.333 véhicules (32%) roulaient à une vitesse comprise entre 70 et 79 km/h;
- 1.759 véhicules (16%) roulaient à une vitesse comprise entre 80 et 89 km/h;
- 828 véhicules (8%) roulaient à une vitesse comprise entre 90 et 109 km/h;
- 14 véhicules (> 1%) ont circulé à une vitesse supérieure à 110km/h, dont 1 véhicule à 130 km/h.



Suite à ces résultats, dans un but pédagogique et préventif, le Maire envisage la possibilité de faire effectuer des contrôles de vitesse par la police municipale sur la commune.

Salle polyvalente

Lundi 25 juin : réunion publique de présentation du projet de la future salle polyvalente avec projection des plans et d'images 3 D (à la salle Henri Renaud). De nombreuses réponses ont été apportées aux questions d'un large public intéressé et attentif. Pour certains, l'une d'entre elles, concernant le chauffage et la ventilation, a manqué de précision du fait de l'absence du bureau d'étude technique (BET) fluide lors de cette rencontre.

Comme promis, voilà une réponse plus précise via le BET fluide :

- Générateur :

Chaudière gaz à condensation

- Salle principale, hall et scène :

En période d'inoccupation, le chauffage sera maintenu entre 14 et 16°C par un plancher chauffant.

En période d'occupation, le complément sera assuré par une centrale de traitement d'air avec récupération de chaleur assurant également le renouvellement d'air hygiénique pour la salle principale et le hall.

- SAS et office :

Radiateurs équipés de têtes thermostatiques.

- Salle de réunion / loge :

Unités de traitement d'air plafonniers.

- Local rangement :

Aérotherme à eau chaude qui maintiendra une température constante en période hivernale.

- Rafraîchissement salle principale et hall :

La centrale de traitement d'air sera équipée d'un groupe froid permettant le rafraîchissement de la salle pendant les périodes d'occupation.

En période d'inoccupation la salle sera sur-ventilée la nuit « freecooling » pour permettre un abaissement des températures sans l'utilisation du groupe froid.

- Consommation estimée :

La consommation de gaz en période d'inoccupation est estimée par le BET fluide à 28 000 KWh par an.

Mercredi 4 juillet : la commission d'appel d'offre (CAO) et la maîtrise d'œuvre se sont réunies pour l'ouverture des 87 plis d'entreprises ayant répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. Lors de cette réunion, il a été uniquement vérifié la recevabilité des offres et pris connaissance de leur montant.

Lundi 16 juillet : nouvelle réunion de la CAO pour faire le point sur l'étude technique des dossiers réalisée par les économistes de la maîtrise d'œuvre. Un classement provisoire des entreprises a été réalisé. Il a été décidé de remettre en négociation certains lots, comme nous l'autorise le code des marchés publics.

Mardi 31 juillet : la CAO a noté et classé les entreprises en fonction des nouvelles offres. Une liste des premiers de chaque lot a été dressée.

Mercredi 8 août : le permis de construire de la salle polyvalente nous a été accordé par les services de l'état.

Mercredi 22 août : le Conseil Municipal autorise Mr le maire à signer les marchés avec les entreprises proposées par la CAO, pour un montant global des travaux de 2 171 399,42 €.

Salle polyvalente - Entreprises retenues

LOTS	ENTREPRISES	ADRESSES	MONTANTS
TERRASSEMENT VRD	DE GATA	71850 CHARNAY-LES-MÂCON	349 040.56 €
GROS ŒUVRE	AD1 CONSTRUCTION	71850 CHARNAY-LES-MÂCON	359 861.94 €
CHARPENTE BOIS	GIRAUD	01370 SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	195 477.37 €
COUVERTURE TUILES	PIGUET	71000 SANCE	94 400.00 €
MENUISERIE ALUMINIUM / SERRURERIE	SMA	01370 TREFFORT-CUISIAT	186 580.06 €
FAÇADES	VINCENT	69400 ARNAS	8 034.46 €
MENUISERIE INTERIEURE BOIS / CLOISONS MOBILES	LAFFAY	71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE	253 925.50 €
PLATRERIE - PEINTURE	MANIGAND MARTINS	01190 OZAN	137 000.00 €
FAUX PLAFONDS	GAULT	71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES	11 321.88 €
CARRELAGES FAÏENCES	BERRY	01380 SAINT-ANDRE-DE-BAGE	81 077.09 €
RIDEAUX DE SCENE	LEBLANC SCENIQUE	55500 NANCOIS-SUR-ORNAIN	12 643.00 €
ELECTRICITE	SN2E	71000 MÂCON	87 930.18 €
PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT VENTILATION	DESCHAMPS	71000 SANCE	289 911.66 €
EQUIPEMENTS DE CUISINE	CPC FROID	71470 ROMENAY	44 337.00 €
EQUIPEMENTS SCENIQUE	INEO	69627 VILLEURBANNE	33 964.88 €
PANNEAUX ISO THERMIQUES	REMCASS	71000 MÂCON	10 655.85 €
ESPACES VERTS - CLOTURES	SAONE ET LOIRE PAYSAGES	71500 LOUHANS	15 237.99 €

Les marchés publics étant compliqués, longs et fastidieux, il ne nous a pas été possible de commencer les travaux comme prévu avant les vacances d'été. Mais tout arrive à point à qui sait attendre !!!

Vendredi 7 septembre : réunion avec les entreprises pour le lancement des travaux.

Lundi 10 septembre : début des travaux de terrassement de la plateforme devant recevoir l'ensemble du projet.



Assainissement

Point sur la future station d'épuration :

Après l'étude de la société FONDASOL pour l'infiltration des rejets de la future station d'épuration et le choix du traitement des boues, le Conseil Municipal a choisi le système de la centrifugeuse. La cabinet MERLIN avec un dossier plus détaillé a présenté à la D.D.T. Police de l'eau le 29 août 2012 une étude technico-économique des implantations possibles de la nouvelle station d'épuration en zone inondable.

La police de l'eau souhaite des compléments d'information sur plusieurs points (perméabilité du bassin d'infiltration, la cote de la nappe pour permettre l'infiltration, l'exploitation des boues en zone inondable pour le scénario centrifugeuse, le calcul des différences de coût en pourcentage et autres).

Le cabinet MERLIN s'engage à leur donner les renseignements nécessaires dans les plus brefs délais.

Une commission MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) étudiera le dossier pour nous donner une réponse prochainement.

Un dossier de demande de subventions a été déposé auprès du Conseil Général.

Information importante :

Ne croyez pas les publicités qui vous incitent à jeter dans les toilettes lingettes, tubes de papier WC et autres soit disant biodégradables.

Ceux-ci se retrouvent régulièrement dans les canalisations d'eaux usées et dans les bacs de la station d'épuration générant des problèmes de fonctionnement.

Cela a également un coût pour la commune, puisque chaque mois, c'est une demi-journée de travail d'un agent communal qui est nécessaire au nettoyage de ces déchets.

Alors, préférez la poubelle et merci d'avance pour ce geste citoyen.



Bibliothèque Municipale



De nouveaux horaires sont mis en place pour mieux vous accueillir : TOUS les SAMEDIS de 10 heures à 11 heures 30

Les horaires habituels sont maintenus :

- Mercredi de 14 heures à 15 heures 30
- Jeudi de 9 heures 30 à 10 heures 30 et de 16 heures 30 à 18 heures 15



- Vendredi de 16 heures 30 à 18 heures 15

De nouveaux achats aussi bien pour les enfants que pour les adultes vont être réalisés.

Les livres seront dans les rayons d'ici fin octobre. Il y en aura pour tous les goûts, et nous espérons que chacun trouvera de quoi satisfaire son besoin d'évasion, de lecture, de détente,



Informations Mairie

Enquête publique

Une enquête publique relative au classement de l'impasse Bichâteau en voie communale aura lieu sur le territoire de la Commune de Manziat du lundi 8 octobre 2012 au lundi 22 octobre 2012 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de Manziat pendant ces quinze jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations :

- de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures le lundi et le mercredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures le jeudi,
- de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures le vendredi,

Le commissaire enquêteur, Madame Monique GOYON, recevra en personne les observations du public lors de ses permanences qui se dérouleront en mairie de Manziat :

- lundi 8 octobre de 15 heures à 17 heures
- mercredi 10 octobre de 9 heures à 12 heures
- lundi 22 octobre de 15 heures à 17 heures

Recensement de la population de MANZIAT

Le recensement des habitants de la Commune de Manziat aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Afin de mener à bien ce recensement, la commune va devoir recruter 4 personnes aux alentours du mois de novembre 2012, qui devront être opérationnelles en janvier 2013.

Ces personnes devront avoir le profil suivant :

- niveau d'études suffisant pour assimiler les règles ;
- capacité à dialoguer pour convaincre les habitants ;
- neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations collectées ;
- ordre et méthode pour réussir la collecte dans les délais impartis ;
- disponibilité en raison des horaires atypiques (fins de journées notamment).

La rémunération sera fonction du nombre de questionnaires collectés.

Les personnes intéressées par cette mission sont invitées à adresser à la Mairie de Manziat leur lettre de motivation manuscrite.

Recrutement d'un agent à temps partiel

La Mairie de Manziat recrute un agent à temps partiel.

L'agent sera chargé d'effectuer les états des lieux lors de la location des salles communales et parfois de faire un peu de ménage dans ces salles.

L'agent est recruté sur la base de 4 heures hebdomadaires, « annualisées » sur un CDD de 7 mois.

Les horaires de travail ne sont pas fixes, ils dépendent des locations.

L'agent sera amené à travailler surtout le week-end et le lundi matin.

Le contrat prendrait effet début octobre.

Informations diverses

Décorations de fin d'année

La Commission 'Illuminations' est à la recherche de personnes susceptibles de l'aider à réaliser les décorations de Noël.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous avez un peu de temps libre en journée en octobre/novembre, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous faisant connaître en Mairie.

Merci d'avance.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches au profit de l'ADA-PEI aura lieu :

le samedi 13 octobre 2012.

Merci d'avance pour votre accueil vis-à-vis des membres des associations de la commune qui présenteront la brioche dans toutes les maisons du village.

Info ... informatique

Le mardi 25 septembre 2012, les 58 Manziatis qui se sont portés candidats pour une initiation à l'informatique, ou pour participer à des séances d'approfondissement ont été réunis.

Annick REY et Daniel APPERT, les formateurs bénévoles ont présenté l'organisation de l'année.

Les cours débuteront en octobre dans la salle au-dessus de la bibliothèque, équipée de 8 postes fournis par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain.



Dates à venir sur le calendrier des fêtes pour le quatrième trimestre 2012

OCTOBRE		
Mercredi 03	-	Élaboration du calendrier des fêtes
Jeudi 04	-	Assemblée Générale Sou des Écoles Laïques (S.H.R)
Vendredi 05	-	Don du sang 9 heures 30 à 13 heures (S.H.R) - Assemblée Générale de l'OGEC le soir
Samedi 06	-	Bal de la Fête du Boudin
Dimanche 07	-	Fête du Boudin : Repas + prix cycliste + fête foraine + bal en matinée
Jeudi 11	-	Journée clôture Bouliste Vétérain (A.S.F.)
Mercredi 17	-	Assemblée annuelle de la Paroisse à 20 heures 30 (A.S.F)
Samedi 20	-	Safari Carnassiers Société de Pêche "Le Goujon"
Dimanche 21	-	Safari Carnassiers Société de Pêche "Le Goujon" - Repas Poule au riz École St Joseph (S.H.R)
Mardi 23	-	Concours de belote à la coinche Club de L'Amitié à 13 heures 30 (S.H.R) - Assemblée générale Amicale Boule à 19 heures au siège
Samedi 27	-	Cross du Cœur Secteur USEP "La Prairie" au stade
Lundi 30	-	Concours de boules inter-sociétaires à 14 heures et repas froid

Abréviations :

A.S.F. = Ancienne Salle des Fêtes
S.H.R. = Salle Henri Renaud

NOVEMBRE		
Samedi 03	-	Banquet du Conseil Municipal, des Pompiers et du Personnel Communal
Dimanche 11	-	Commémoration Armistice, le matin - Loto Sou des Écoles Laïques (S.H.R)
Mardi 13	-	Assemblée Générale F.N.A.C.A à 11 heures (A.S.F)
Samedi 17	-	Choucroute Jeanne d'Arc, soirée dansante (S.H.R)
Samedi 24	-	Vente de fromage à l'école St Joseph - Vente de saucisson beaujolais (le matin) Tennis Club

DECEMBRE		
Samedi 1 ^{er}	-	Vente à emporter (lasagnes) Essor Bresse Saône à Feillens à 9 heures
Samedi 08	-	Vente de truffes sur la Place du marché - Restaurant Scolaire
Samedi 15	-	Arbre de Noël École St Joseph (S.H.R)
Dimanche 16	-	Arbre de Noël Sou des Écoles Laïques (S.H.R)
Vendredi 28	-	Don du sang 9 heures 30 à 13 heures (S.H.R) - Assemblée Générale Jeanne d'Arc (S.H.R)

Date à déterminer-Vente d'huîtres sur la place du Marché par l'École St Joseph